

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Mme Anne HEUBERGER, Adjointes au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH
Jean-Paul BARTH
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Christine GILL
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER

Absents :

Daniel BROCKER

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.1. Acquisition section 22 parcelles 434 et 431

DELIBERATION D17092024/03

La commune envisage l'acquisition des parcelles section 22 n° 434 et 431 avec 0.27 ares et 1.37 ares Chemin du Neuerweg appartenant à M. Julien FLONCK et son épouse (décédée). Le prix proposé est de 60€ de l'are, soit 98,40€.

Il s'agit de deux parcelles sur lesquelles sera installée la station de pompage de l'AFUA Isenfeld.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition des parcelles section 22 n° 434 et 431, d'une superficie de 0.27 et 1.37 ares au prix de 98,40€, appartenant à Julien FLONCK et son épouse (décédée).

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.

PRECISE que les frais sont à la charge de l'acquéreur.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2024 au C/2111.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 19 septembre 2024

Luc ADONETH
Le Maire,

Eric BRUNSTEIN
Le secrétaire de séance,

